



## DEMI-PENSION

### **AUCUN ELEVE NE SERA ADMIS A LA DEMI-PENSION SANS INSCRIPTION ET REGLEMENT PREALABLE**

***Les élèves nouvellement inscrits recevront pendant la première semaine de la rentrée, la carte donnant accès au distributeur de plateaux, carte disponible à l'intendance.***

***Les anciens DP devront conserver leur ancienne carte qui sera validée par le bureau de l'Intendance – Gestion des élèves. Si cette carte a été perdue son remplacement sera facturé 5€.***

Durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine du **7 au 22 septembre 2017**, tous les demi-pensionnaires seront considérés comme demi-pensionnaires avec un forfait 5 jours.

Les familles devront avant le **25 septembre 2017**, choisir le forfait du trimestre (nombre de jours) en fonction de l'emploi du temps accompagné du document rempli et du règlement complémentaire si besoin, ce document sera disponible à l'intendance ou en ligne sur le site ATRIUM, rubrique restauration scolaire, inscription et tarif dès la rentrée.

**L'accès est libre du lundi au vendredi à concurrence du nombre de jours par semaine choisi.**

**En cas de désinscription, les repas seront facturés 3,55€ l'unité sur la base du forfait 5 jours (du 7 au 22 septembre 2017), donc pour 12 repas même si ils n'ont pas été consommés.**

Nbre de jours/semaine	Montant du 1 <sup>er</sup> trimestre 2017
5 jours	253€
4 jours	220€
3 jours	175€
2 jours	120€